



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ACTUALITÉ de la CCIVS

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

Février 2020

Intercommunalité, 6 ans d'existence



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE

BP 6 - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

www.ccivs.fr

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Six années se sont écoulées depuis la création de la CCIVS en janvier 2014. Six années, c'est très court pour mettre en place une collectivité de près de 20000 habitants, avec les services correspondants aux compétences qui sont les nôtres, à savoir pour les plus importantes : l'ensemble du secteur éducatif et les équipements scolaires, l'économie et le tourisme, la voirie, l'urbanisme et le social.

Comme vous allez pouvoir le constater dans ce numéro de février, nous avons avancé dans tous les secteurs de façon significative et nous avons beaucoup investi et réalisé. Les besoins étaient très importants, notamment dans le domaine des bâtiments éducatifs et de la voirie où il y a encore beaucoup à faire. Le travail d'organisation et de mutualisation des moyens humains et techniques issus des communes, qui est un préalable au bon fonctionnement de nos services, est désormais bien engagé. Dans le domaine plus sensible de la voirie, il doit s'appuyer sur une modernisation et un renouvellement plus que nécessaire du parc de matériel roulant pour les opérations les plus lourdes, et d'une contribution effective des agents communaux au niveau de l'entretien courant.

Les multiples atouts de notre territoire, avec son fort potentiel de développement, comptèrent pour les élus lorsqu'ils prirent la décision de se lancer dans l'aventure de la CCIVS.

- un bassin de vie homogène à forte identité sur le plan culturel, historique et économique, avec une bonne échelle en terme de proximité.

- Des instances communautaires allégées facilitant le débat et les échanges entre élus.

- Un bassin d'entreprises à fort potentiel, bien desservi par des axes de communication de premier ordre et deux échangeurs, véritable valeur ajoutée.

- Une situation géographique on ne peut plus stratégique avec son statut de porte d'entrée du Grand Périgueux et un boulevard ouvert vers la métropole Bordelaise en pleine expansion.

Il nous appartient, maintenant que les bases communautaires sont solidement posées, de prendre résolument à bras le corps tous ces atouts, pour rendre ce territoire encore plus attractif et pour donner à notre communauté un avenir à la hauteur des attentes et des besoins de nos habitants.

Jacques RANOUX

Président de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre



Cérémonie des Voeux aux agents 2020



16 COMMUNES
19 487 HABITANTS

BEAURONNE, CHANTÉRAC, DOUZILLAC, GRIGNOLS,
JAURE, LÉGUILLAC, MONTREM, NEUVIC, SAINT-AQUILIN,
SAINT-GERMAIN, ST-JEAN-D'ATAUX, SAINT-SÈVERIN,
SAINT-ASTIER, SAINT-LÉON, SOURZAC, VALLEREUIL.

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire, formé des maires de chaque commune, se réunit tous les 15 jours. Le Conseil communautaire se réunit en moyenne tous les deux mois pour gérer par ses délibérations les affaires communautaires.

Des commissions, créées par secteurs d'activités, sont composées d'élus référents désignés par les communes. Ils se réunissent régulièrement avec les agents communautaires pour travailler ensemble et préparer les dossiers qui seront ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire.

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes gère un budget principal de 20 Millions d'euros et 7 budgets annexes pesant près de 5 Millions d'euros, soit un total de 25 millions d'euros.

Les communes versent annuellement à la CCIVS la somme de 4,3 millions d'euros pour les compétences transférées. La différence est à la charge de la CCIVS sur ses fonds propres.

► *La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)*

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres. Elle répond au souhait de l'intercommunalité d'aider les communes à développer sur leurs territoires respectifs leurs projets et leurs actions en direction de la population.

Ainsi la CCIVS verse un montant annuel de **420 000 € par an au profit des communes, soit 19.78€/habitant.**

Sur le Département, elle se trouve en deuxième position derrière Sarlat (24.99€/habitant) et devant le Grand Périgueux (13.62€/habitant).

► Les investissements

Dans le domaine des réhabilitations de bâtiments, des travaux de voirie et des acquisitions de véhicules, entre 2015 et 2019, la Communauté de Communes a investi sur les communes près de 6.2 millions d'euros alors que l'enveloppe versée par les communes pour ce même investissement a été d'un peu moins de 4 Millions d'euros, soit plus de 2 millions à la charge de la communauté de communes.

Mais la CCIVS a investi pour tout son territoire bien au-delà de ces 6, 2 Millions d'euros, en finançant des investissements communautaires tels que la déchèterie de St Astier, l'aire d'accueil des gens du voyage, les bornes enterrées pour les déchets ménagers et assimilés, la véloroute voie verte, les abords et parkings des gares, le parc d'activités Astier Val',...

Le total des investissements portés par la CCIVS est de près de 24 Millions d'euros sur 5 ans :

Communes	Dépenses d'investissement de la CCIVS	Répartition % par commune	Dépenses en € par habitant
Beauronne	128 285 €	0.54%	452
Chanterac	460 702 €	1.94%	728
Douzillac	1 184 348 €	4.99%	1446
Grignols	335 556 €	1.42%	501
Jaure	105 507 €	0.44%	617
Leguillac de l'Auche	440 868 €	1.86%	444
Montrem	1 631 038 €	6.88%	1272
Neuvic-sur-l'Isle	2 962 936 €	12.49%	812
Saint-Aquilin	327 749 €	1.38%	672
Saint-Astier	11 857 261 €	50%	2061
Saint-Germain-du-Salembre	512 002 €	2.16%	543
Saint-Jean-d'Ataux	78 872 €	0.33%	621
Saint-Léon	2 055 401 €	8.67%	1001
Saint-Severin	59 566 €	0.25%	567
Sourzac	1 435 114 €	6.05%	1280
Vallereuil	138 713 €	0.58%	453
TOTAL CCIVS	23 713 918 €	100 %	1222

La part d'investissement communautaire représente, en 2019, 128€ par habitant, classant la CCIVS à la **6^{ème} place sur les 20 intercommunalités du Département.**

► *La politique enfance & jeunesse*

Cette prise de compétence a été un choix majeur au moment de la création de la CCIVS afin de favoriser :

- **une égalité de chances.** Il est important que les enfants et les jeunes sur un même bassin de vie, possèdent, dès le départ, les mêmes chances pour se construire de façon harmonieuse et solidaire, en tenant compte des ruptures sociales et culturelles qui fragilisent les familles sur notre territoire.
- **une approche éducative globale et cohérente sur le territoire communautaire.** Celle-ci favorise la mise en œuvre du long processus éducatif qui conduit l'enfant depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, vers la connaissance, l'émancipation et la citoyenneté sur la CCIVS.

Le projet éducatif territorial est la pierre angulaire du projet politique communautaire. Celui-ci s'appuie sur les études des besoins sociaux en cours. Il définit les champs d'actions pédagogiques qui nous restent à mener avec l'ensemble des acteurs et des partenaires éducatifs sur le terrain. Il constitue un formidable vecteur d'avenir pour les jeunes de notre territoire.

- **16 écoles - 1424 enfants**
- **12 restaurants scolaires et 2 satellites**
- **2 crèches multi accueil et 1 familiale**
- **1 Relais Assistantes Maternelles (RAM)**
- **15 accueils périscolaires**
- **7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**
- **1 espace jeunes**



LES ÉCOLES

► Une école de proximité

✦ Dans le but de respecter au mieux les rythmes de l'enfant et favoriser les liens complémentaires entre famille et école, pour que l'enfant appréhende plus aisément son premier territoire de référence et l'environnement qui l'entoure, pour que la vie locale reste socialement riche et attractive.



► Une compétence communautaire

✦ Pour mutualiser des moyens et services afin de mieux répondre aux besoins éducatifs et aux exigences réglementaires de plus en plus contraignantes, pour offrir aux familles une égalité de services et de moyens sur l'ensemble du territoire.

- Harmonisation des dépenses scolaires avec un montant identique annuel / enfant : 47 €
- Soutien aux projets scolaires : 35 000 € / an
- Prise en charge de la pratique de la natation
- Intervention de la ludothèque et des intervenants sportifs sur l'ensemble des écoles



RESTAURATION SCOLAIRE

La communauté de communes doit faire face aujourd'hui à une réglementation de plus en plus contraignante, depuis la conception des menus en passant par l'approvisionnement, le stockage, la préparation et la cuisson, jusqu'à la distribution.

La CCIVS a lancé fin 2019 un marché d'appel d'offres conséquent, avec un volume qui a permis d'obtenir des prix plus avantageux au niveau des achats. Celui-ci permet également de garantir une **tarification conforme aux moyens modestes des familles**, et de mettre en place une politique d'**approvisionnement de qualité** dans une démarche privilégiant les **circuits courts** et le soutien à la **production locale**.

La CCIVS conduit actuellement un travail pour que le moment du repas devienne un véritable temps éducatif, avec des découvertes gustatives en lien avec notre territoire.



► Les enfants mangent BIO et LOCAL

Depuis janvier 2020, un partenariat avec Manger bio Périgord, Inter bio Aquitaine et Agrilocal a permis la mise en place d'un nouveau marché public proposant l'introduction de **produits locaux et/ou bio dans la préparation des repas** pour les cantines, avec une forte sensibilisation et formation du personnel. Nous faisons donc appel aux **producteurs locaux** afin de favoriser le plus possible **les circuits courts**.

Afin de mieux gérer les quantités livrées dans les petites cantines, d'éviter le gaspillage et de rationaliser le budget avec une baisse de 10% du coût d'achat alimentaire, la CCIVS a créé une **plateforme d'approvisionnement** et opté pour la location d'un véhicule adapté pour les livraisons.

Depuis septembre 2019, le **tarif du repas est identique** sur toutes les communes du territoire : **34,55 € / mois ou 3,20 € le repas**; ce montant est bien en deçà du coût réel d'un repas qui revient en réalité à 7 € environ.

PETITE ENFANCE, ENFANCE

Il est important d'offrir aux familles des **solutions de garde de proximité et de qualité** sur notre territoire. La mutualisation des services et des moyens permet de répondre au mieux aux normes d'encadrement et à la diversité des besoins spécifiques de l'accueil des enfants.

- ▶ **105 enfants** sont accueillis dans les 2 crèches collectives, la micro-crèche et la crèche familiale.
- ▶ Le Relais Assitantes Maternelles (RAM) accompagne les **79 assistantes maternelles agréées**.
- ▶ **13 accueils périscolaires et 6 accueils de loisirs sans hébergement**.

1 organisation et 1 projet pédagogique commun à l'ensemble du territoire et une harmonisation des tarifs avec une mobilité du personnel sur les communes en fonction des besoins.



▶ *Un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC)*

Pour faire suite à la convention 2016-2019 qui a permis la mise en place du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC) nommé « Graines de Citoyens », la nouvelle convention 2019-2021 a été signée le 4 octobre 2019.

La coordination a été confiée à l'association « Centre de Rencontres et d'Actions Culturelles » (CRAC).

Grâce à ce dispositif depuis sa création en 2016, **3000 enfants et habitants de la CCIVS ont participé à de multiples aventures artistiques** avec 30 compagnies professionnelles (théâtre, arts de la rue, écriture théâtrale, marionnettes, cirque, danse, arts visuels...).

PÔLE ÉDUCATIF



JEUNESSE

► **1 espace jeunes** pour l'ensemble du territoire avec un point d'accueil situé rue Richelieu à Saint-Astier.

Ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans, toute l'année les mercredis de 13h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

3 agents mettent en place les projets « jeunes » qui ont vocation à s'étendre sur les 16 communes de la CCIVS.

Contact : Espace Jeunes Communautaire 05 53 04 88 27
espacejeunes@ccivs.fr



► *l'Analyse des Besoins Sociaux des Jeunes*

L'**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** à destination des jeunes a été lancée en 2019, elle a pour mission d'évaluer quantitativement et qualitativement les besoins et les attentes de cette population.

L'enjeu de l'Analyse des Besoins Sociaux est de faire évoluer la politique jeunesse intercommunale pour répondre au plus près des besoins des jeunes et des familles.

D'avril à août 2019, une enquête auprès des jeunes et un diagnostic de territoire ont été réalisés auprès des communes, des partenaires, des associations, des jeunes.

Ces actions ont permis de mettre en évidence des pistes de travail sur le thème de la **mobilité** (développement du réseau ferroviaire, proposition de ramassage en bus...), de l'**amélioration des loisirs et du temps libre** (mettre en place un lieu d'écoute, d'échange, de création et de développement de projet porté par les jeunes...). Des ateliers vont voir le jour en 2020 afin de poursuivre ce travail.

Contact : Espace Jeunes Communautaire 05 53 04 88 27 ou espacejeunes@ccivs.fr



LES CITY-STADES

Pour permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir les différentes pratiques sportives et de partager les valeurs liées aux sports pendant les temps périscolaires et de loisirs, il a été décidé de réaliser **deux terrains multi-sports près des ALSH de Neuvic-sur-l'Isle d'une part et de Saint-Léon-sur-l'Isle** d'autre part. Les jeunes du territoire (Maison de Jeunes) ont été associés à la conception des terrains lors d'une réunion organisée au club de foot de Saint-Léon le 18/09/2019.

- A **Neuvic-sur-l'Isle**, le projet consiste à créer un terrain multi-sports en béton poreux de 1290 m² pour la pratique du handball (2 cages) et du basket ball (4 poteaux). Ce terrain va remplacer l'équipement existant qui est vieillissant et sur lequel il est projeté de construire une nouvelle maison de retraite.

- A **Saint-Léon-sur-l'Isle**, le projet consiste à créer un terrain multi-sports en gazon synthétique de 378 m² pour une pratique multi-sportive (football, handball, basket ball, volley ball, tennis, badminton...).

Dépenses = **130 139 €**

Recettes = **99 806 €**

Autofinancement CCIVS = **30 333 €**



La Communauté de Communes a également attribué un fonds de concours (subvention) de **7 232 €** à la **commune de Grignols** pour la réalisation d'un city-stade à côté de l'école du village, le coût total de l'opération étant de **55 634 € HT**.

LES PISCINES

► *fréquentation 2019*

15 468 entrées ont été enregistrées à la **piscine de neuvic**, durant les 3 mois d'ouverture, de juin à août.

La **piscine de Saint-Astier** est quant à elle ouverte toute l'année hors juillet & août, 6108 entrées (tout public) et 15894 entrées (écoles) sont enregistrées, soit un total de **22 002 entrées**.

La CCIVS a investi **194 700 €** pour les travaux d'entretien, de rénovation et de mise aux normes et elle prend à sa charge 70% du coût de fonctionnement.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Il ne saurait y avoir de véritable projet de territoire sans **politique sociale** digne de ce nom.

La création du Centre Intercommunal d'Action Sociale répond à notre volonté communautaire de tisser un **lien intergénérationnel de solidarité** entre nos habitants. L'existence de ce lien doit constituer le fil principal et le moteur de notre action au cœur du projet communautaire.

LE PORTAGE DE REPAS

Le **portage de repas** est destiné aux personnes âgées, handicapées, malades, en retour d'hospitalisation ou provisoirement en incapacité de cuisiner. Il donne la possibilité aux personnes de rester chez elle le plus longtemps possible. Le placement de ces personnes vulnérables dans des institutions spécialisées sont pour elles un véritable déracinement et une perte de leurs repères. Ces personnes ont tendance à négliger leur alimentation, car cela leur demande un effort supplémentaire. Le portage de repas à domicile apporte un contact humain et la chaleur d'une présence quotidienne afin de redonner le plaisir de manger, d'éviter les carences alimentaires et permettre d'alerter les proches ou les secours en cas d'absence non prévue.

Les agents du service de portage du CIAS livrent **à domicile** sur le territoire de la CCIVS, des **repas complets et équilibrés** pour **tous les jours de la semaine**. La livraison s'effectue en liaison froide. Un camion frigorifique permet le transport des plateaux repas qui pourront être réchauffés par les bénéficiaires.

Le repas comprend : un potage, un hors d'œuvre, un plat protidique et son accompagnement, un fromage ou un laitage et un dessert et un fruit cuit ou cru.

Depuis 2015, le nombre de personnes qui a demandé la livraison de repas n'a cessé d'augmenter. A ce jour, le CIAS livre **2 000 repas** en moyenne tous les mois.



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ACTION SOCIALE

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire. A ce titre, il développe différentes activités et missions qui sont orientées vers les différentes populations concernées :

- démarches administratives, gestion du budget, ouverture des droits...
- aides sociales facultatives et secours d'urgence
- organisation d'ateliers : lutte contre la précarité énergétique, prévention santé, forum retraite...



EMPLOI

Le CIAS accompagne les personnes dans toutes les démarches liées à l'emploi :

- mise en relation avec les différents partenaires : Pôle emploi, Mission locale, chambre consulaire, entreprises d'insertion...
- accompagnement des demandeurs d'emploi : aide administrative, CV, formation...
- organisation de rencontres et d'ateliers : numérique, gestion du stress, préparation et simulation aux entretiens d'embauche...



ANALYSE DES BESOINS DES SENIORS

Une étude sur les **besoins** et les **attentes des seniors** a été menée pour appréhender au plus juste l'ensemble des contraintes et des difficultés que traverse notre population sur la communauté de communes. Ceci dans le but d'agir sur tous les leviers relatifs aux compétences communautaires, et mettre en mouvement l'ensemble des acteurs pour rendre notre territoire à la fois plus solidaire et plus attractif.



LA CHARTE TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ DES AÎNÉS

Depuis sa signature en décembre 2017 avec la MSA, la CARSAT et le conseil départemental, plusieurs réunions de travaux ont été menées.

Un diagnostic quantitatif et qualitatif a permis de révéler les problématiques concernant la vie quotidienne des seniors : la **mobilité**, la **santé**, l'**accès aux services et à l'information** et le **numérique**.

Suite à une restitution publique, des groupes de travail sont conduits avec la population et l'ensemble des partenaires pour réfléchir ensemble sur ces thématiques afin de recenser l'existant sur notre territoire, d'améliorer les services et d'apporter des réponses.

Les objectifs de la charte territoriale de solidarité des aînés sont de **lutter contre l'isolement**, la **précarité** et de **développer des solidarités** autour des retraités.

Les personnes qui souhaitent participer à ce projet peuvent contacter le CIAS au 05 53 03 45 82.



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Le CIAS de la CCIVS a signé en préfecture le 4 décembre 2019 le premier comité local de veille et de **lutte contre les violences intrafamiliales** de la Dordogne.

Ce contrat permettra de réunir régulièrement autour d'une même table tous ceux qui interviennent sur cette problématique spécifique : parquet, forces de l'ordre, élus de l'intercommunalité, acteurs du champ sanitaire et social...

Les objectifs sont de favoriser le partage d'informations entre tous, mettre en place des actions de prévention et accompagner les victimes et leur entourage.



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le CIAS joue un rôle dans l'accompagnement des gens du voyage de passage sur l'aire d'accueil de Saint-Astier.

Un projet social et éducatif a été mis en place afin de répondre aux problématiques. Celui-ci permet à la CCIVS de bénéficier de subventions du Département et de l'Etat.

La communauté de communes a réalisé cette aire d'accueil pour répondre à l'obligation légale pour les communes de + 5000 habitants d'avoir sur son territoire une aire de grand passage afin de limiter les installations illicites.



PÔLE TECHNIQUE

Les missions régaliennes de notre collectivité par rapport à l'ensemble de nos équipements et structures, consistent à **entretenir, faire évoluer et adapter notre patrimoine**, en fonction des besoins de notre population et des normes et réglementations en vigueur.

Ce choix implique une organisation, des agents et des moyens techniques et matériels des plus performants. Notre préoccupation permanente doit être l'efficacité de notre organisation, afin de **minorer les coûts d'entretien et d'investissement de notre patrimoine**.

Pour faire face à nos obligations, nous devons ensemble dégager des priorités. Il faut que nous ayons une démarche de solidarité communautaire, pour appréhender et hiérarchiser en fonction de l'intérêt général, les investissements et les actions à mener.

LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Des agents du pôle technique s'occupent de l'entretien de **35 bâtiments communautaires** (écoles, crèches, ALSH, cuisines, piscines...), en lien avec le personnel communal mis à disposition.

La CCIVS gère ainsi environ **800 demandes d'intervention par an**. Elle fait face à des investissements importants sur l'ensemble du territoire.

Rénovations : crèche de Neuvic, école Mounet-Sully à Saint-Astier, école de Montrem, école de St Germain-du-Salembre, cuisine centrale de Saint-Astier, piscines de Saint-Astier et de Neuvic,...

Extensions : restaurant scolaire de Chantérac, ALSH de St Léon sur l'Isle,...



Remplacement de la toiture de l'école Mounet-Sully



Isolation extérieure école de St Germain



Changement menuiseries cantine de Montrem



Isolation intérieure école de St Germain



Installation des vidéo-projecteurs dans les écoles

RÉALISATIONS EN COURS

► *Le restaurant scolaire satellite de SAINT-ASTIER*

Afin d'accueillir les enfants de l'école Mounet-Sully dans de bonnes conditions pendant le temps du repas, il était indispensable de construire un restaurant scolaire sur la commune de Saint-Astier (à noter qu'à ce jour les enfants mangent dans la salle des fêtes qui n'est ni aux normes ni adaptée).

Les travaux du futur restaurant ont débuté en décembre 2019 par la construction d'un ensemble de 400 m² avec espaces extérieurs aménagés. La salle de restauration permettra l'accueil de 260 élèves.

Le montant des travaux s'élève à 1 million d'euros et est subventionné par l'Etat et le Département à hauteur de 440 000 €.

La livraison de cet équipement est prévue durant l'**été 2020**.



Les travaux du restaurant scolaire à Saint-Astier

► *Le groupe scolaire de DOUZILLAC*

La mise aux normes et la rénovation des écoles actuelles n'étant pas réalisables, les élus ont fait le choix de construire un **nouveau groupe scolaire** en modulaires. Les travaux de construction débuteront au **1^{er} trimestre 2020**.

Cet équipement d'une surface totale de 390 m² comprendra 3 classes (maternelle et élémentaire), une garderie, une salle de motricité, une salle pour l'équipe pédagogique et des sanitaires.

Le montant des travaux s'élève à 1 million d'euros et est subventionné par l'Etat et le Département à hauteur de 372 283 €



Le projet de l'école de Douzillac

LA GESTION DES DÉCHETS

D'ici la fin de l'année 2020, tout le territoire de la CCIVS sera équipé de bornes semi-enterrées et/ou enterrées.

- Déchets ménagers : 170 bornes
- Déchets propres et secs : 235 bornes
- Verre : 80 bornes



Les communes de Beauronne, St Sèverin, Sourzac et Vallereuil sont collectées par le SMD3 et non par la CCIVS.

Ces communes seront équipées au 1^{er} trimestre 2020 de bornes aériennes ou semi-enterrées. Pour celles qui feront le choix des bornes semi-enterrées, la CCIVS prendra en charge le coût supplémentaire.

Contact : SMD3 05 53 45 58 90

► *Le compostage*

Des composteurs en bois de 300 litres sont toujours mis à disposition des habitants moyennant une participation financière de 25 €. Sur RDV au 05 53 04 73 39.

► *Compost gratuit & récupération de pneus dans les déchèteries*

- **Distribution gratuite de COMPOST du 23 au 27 mars.**

La quantité est limitée à 300 litres par véhicule, dans la limite du stock disponible. Pensez à vous munir de récipients ou autres pour récupérer le compost.

- **Récupération des PNEUS du 6 au 11 avril inclus.**

Opération limitée à 12 pneus / foyer. Seulement les pneus déjantés de véhicules automobiles et 2 roues, sans terre ou métaux, non souillés et sans humidité seront repris.

Ces opérations se déroulent dans les déchèteries de la CCIVS, elles sont réservées aux habitants du territoire, sur présentation de la carte d'accès déchèterie ou d'un justificatif de domicile.

Déchèterie de Saint-Astier : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Déchèterie de Neuvic : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

L'entretien courant des 600 km de voirie intercommunale est effectué par les agents mis à disposition par les communes (rebouchage des trous, fauchage), avec un renfort des agents de la CCIVS lors de travaux plus lourds (point à temps, curage des fossés et élagage).

Il est à noter cependant que la propriété des espaces urbains et publics pour l'ensemble des communes n'est pas à la charge de la CCIVS mais dépend de l'initiative et de la responsabilité des mairies.

Pour les gros travaux d'investissement réalisés par des entreprises (réfection complète), un travail en amont avec les communes permet de fixer le programme annuel, en fonction des priorités. Le choix des interventions est déterminé par les mairies.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Depuis 2019, la CCIVS gère en direct les contrôles obligatoires d'assainissement non collectif (SPANC).

Pour vos demandes d'installations et/ou de contrôles, merci de compléter le document téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/spanc>

et le retourner au pôle technique de la CCIVS
Rue Henri Rebière - La Borie - 241 10 ST ASTIER
Contact : Quentin AUTEF au 05 53 03 70 30

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour favoriser le développement économique du territoire, les élus de la CCIVS ont décidé d'engager différentes actions, en commençant par développer une offre foncière de qualité, à proximité des échangeurs d'autoroute de Saint-Astier et Sourzac.

LE PARC D'ACTIVITÉS ASTIER VAL'

C'est en 2015 que les travaux d'aménagement ont été achevés avec trois mots d'ordre sur l'ensemble du site, dont 18 hectares sont commercialisables :

- Des **aménagements qualitatifs** avec un volet environnemental fort : noues paysagères, plantations d'essences locales, murets techniques harmonieux, gestion des déchets adaptée, candélabres économes en énergie, cheminements piétons/cycles.
- Une **diversité de terrains** pour les entreprises : des terrains de 1000 à plus de 30.000 m² parfaitement viabilisés. A ce jour, il reste 8.6 hectares à commercialiser.
- Une zone qui exclut les activités commerciales susceptibles de déstructurer le commerce du centre-ville et le marché mais qui peut accueillir toutes les activités industrielles, logistiques, tertiaires et artisanales.

► *Vente de terrains sur les parcs d'activités de la CCIVS*

- **9,7 ha vendus** pour un montant de **773 245 €**, sur le **parc Astier Val'** à St-Astier (Salsa, Beauty success, Big-Big, Siteb)
- **1.9 ha vendus** pour un montant de **250 000 €** sur le **parc de La Jaubertie** à Neuvic (Intermarché)



Parc Astier Val'

Dépenses = **3 530 303 €**

Recettes prévisionnelles = **3 391 130 €**
(subventions + ventes des terrains réalisées et à venir)

Autofinancement CCIVS = **139 000 €**

TERRAINS A VENDRE

de 1000 à plus de 30 000 m²
au prix de **25 € HT / m²**

Contact : **05 53 03 83 72**
jl.ricaud@ccivs.fr



LES AIDES AUX COMMERÇANTS & ARTISANS

La CCIVS participe à l'**Opération Collective en Milieu Rural** pilotée par le Pays de l'Isle en Périgord pour aider les entreprises dans leurs projets d'investissement et de développement. Ainsi depuis le début de l'opération en 2017, **16 entreprises du territoire ont été aidées**, ce qui représente au total 88 875 € de subventions accordées dont 16 600 € de la part de la CCIVS, générant 316 562 € d'investissements et de retombées économiques sur le territoire.

Entreprises bénéficiaires : Fournil de Grignols, Eurl Liogier, L'Extra, Le Kayola, La Palombière, Boucherie Dumas, Sofroneg, Djovane Decor, L'Envers du Décor, JML Plomberie, Saint-Astier Autos, Salon de coiffure Intermède, La Pensée Bleue, RS Maintenance, Garage Nolin et Scierie Parqueterie de Vallereuil.



La CCIVS accompagne également les entreprises en réalisant des aménagements de voirie & réseaux, en procédant à des modifications de PLU et en instruisant les autorisations d'urbanisme...

URBANISME

► *Le Plan Local d'Urbanisme (PLUi)*

L'aménagement d'un territoire nécessite de mettre en place des outils de planification qui ont vocation à traduire le projet d'aménagement et de développement durable.

A l'échelle de la **Communauté de Communes Isle Vern Salembre** (CCIVS), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours de réalisation.

Il a pour objectifs de :

- **Placer l'économie et l'emploi au cœur de l'attractivité du territoire** : mobilités, numérique, foncier économique, équilibres de l'artisanat et du commerce, agriculture de proximité, valorisation de la forêt, affirmation du potentiel touristique.

- **Faire de la qualité urbaine et paysagère le socle du cadre de vie** : une campagne habitée et dynamique, une régulation de la diffusion urbaine, une meilleure organisation des couronnes périurbaines, une reconquête des centres urbains.

- **Inscrire le territoire dans la transition écologique** : développement des mobilités durables, rénovation du bâti, énergies renouvelables, maîtrise des risques naturels, préservation des ressources en eau, promotion de l'agriculture de proximité, trame verte et bleue, préservation des grands équilibres environnementaux.

URBANISME

► L'instruction des autorisations d'urbanisme

Le service est désormais installé à Saint-Astier, au pôle administratif de la CCIVS et compte trois instructeurs titulaires d'un DUT « Gestion Urbaine ».

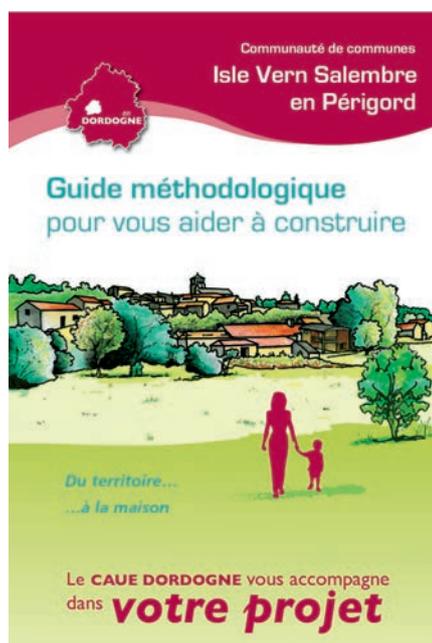
Créé en juillet 2015 le service d'**instruction des autorisations d'urbanisme communautaire** intervient désormais pour le compte de 50 communes, non seulement de la CC Isle Vern Salembre (CCIVS - 16 communes) mais également de la CC Isle Double Landais (CCIDL - 9 communes) et de la CC Isle Crempse en Périgord (CCICP - 25 communes), soit une population totale d'environ 46 000 habitants.



Sur l'année 2018, le nombre de dossiers déposés pour instruction est le suivant :

	Certificats d'urbanisme	Déclarations préalables	Permis de Construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Total
CCIVS	628	254	198	6	9	1095
CCICP	505	195	182	3	8	893
CCIDL	453	158	131	0	2	744
TOTAL	1586	607	511	9	19	2732

► Un guide pour vous aider à construire ou à rénover



On ne peut pas construire en Périgord comme on construit au Pays Basque, en Provence ou en Bretagne et ce serait une erreur stratégique que de laisser les nouvelles constructions détériorer les paysages. Partant de ce principe, la CCIVS a demandé au CAUE de la Dordogne de réaliser un guide pour aider les habitants à réaliser leur projet de construction ou de rénovation, en respectant les paysages et l'identité du territoire. Le guide comporte :

- Un album de territoire pour comprendre les paysages de notre région, son caractère architectural et son identité. Il existe également une version web dynamique :

<http://album-des-territoires.cauedordogne.com/#1/portrait>

- Des fiches « conseils » très pratiques pour répondre aux questions que l'on peut se poser à chaque étape d'un projet de construction ou rénovation.

Ce guide gratuit est disponible dans les mairies et à la CCIVS.

MOBILITÉS

► *Le Plan Global de Déplacements (PGD) de la CCIVS approuvé en 2019*

A ce jour, sur le territoire de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre, 90 % des déplacements domicile / travail se font en voiture individuelle.

Si, en milieu rural, la voiture reste indispensable, les élus veulent toutefois essayer de favoriser au maximum les autres modes de transports, notamment, le **train**, le **vélo** et la **marche à pied** et ce pour des raisons à la fois **écologiques** (limitation des Gaz à Effet de Serre, particules fines...) et **sociales** (permettre à tous les publics de pouvoir se déplacer et rompre avec l'isolement).

La CCIVS a approuvé son **Plan Global de Déplacements** qui rappelle les efforts réalisés ces dernières années pour **favoriser les mobilités douces** par la CCIVS (Véloroute Voie Verte, parkings des gares, cheminements doux...). D'autres partenaires ont mis en place des aires de covoiturage, bornes de recharges pour véhicules électriques... De nouvelles actions pour les années à venir : plan cyclable, transport à la demande...

► *Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) de la CCIVS approuvé en 2020*

Les trottoirs, les parkings et les espaces publics de manière générale, ne sont pas toujours très accessibles aux **personnes handicapées ou à mobilité réduite**.

Au fur et à mesure des aménagements de voirie, il est primordial de rendre ces **espaces plus accessibles**, en élargissant les trottoirs, en créant des pistes « piétons / cycles, en réduisant les obstacles, en créant des places de parkings « PMR »...

Il s'agit également de se mettre en conformité avec la loi dite « handicap » du 11 février 2005. Ainsi, les élus de la CCIVS ont adopté un **programme d'actions sur 15 ans** d'un montant total de 434 230 €, soit environ 29 000 € / an consacrés à cet objectif.



LA VÉLOROUTE VOIE VERTE DE LA VALLÉE DE L'ISLE

Inaugurée en juin 2015, la Véloroute Voie Verte de la Vallée de l'Isle est l'une des **premières réalisations** de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre et l'un des **plus emblématiques**. Elle répond à trois objectifs : favoriser les mobilités douces, développer l'offre touristique du territoire et surtout, offrir à tous les publics un lieu de détente, de loisirs et de découverte.



Réalisée en partenariat avec les autres intercommunalités de la Vallée de l'Isle et l'aide financière de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, la Véloroute permet à présent de relier Périgueux (Trélissac) à la Gironde (Libourne) en toute sécurité.

Le tronçon réalisé par la CCIVS entre Montrem et Sourzac (25km) est l'un des plus intéressants, en raison de la **qualité des sites et paysages** mais également de la **qualité des aménagements** avec des voies en site propre, pas moins de 4 passerelles (3 métalliques de type « bowstring » et une en bois à Neuvic) et 9 aires de repos.

Au cours de ces aménagements, la CCIVS a également réalisé un aire de jeux, un parking et une cale à bateau à Saint-Astier, un mémorial avec les noms des 81 déportés du territoire à Saint-Léon-sur-l'Isle et la rénovation d'un hangar agricole à Neuvic.



Dépenses = **5 210 457 €**

Recettes = **4 021 172 € (77%)**

Autofinancement CCIVS = **1 189 285 €**

la fréquentation de la
Véloroute Voie Verte
a doublé entre 2018 et 2019
passant de 10 456
à **20 801 usagers**



LES PARKINGS ET LES ABORDS DES GARES DE SAINT-ASTIER, NEUVIC ET SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

Pour préparer l'arrivée de la navette ferroviaire entre Mussidan et Niversac en 2021 (un train toutes les ½ heure à Saint-Astier le matin et le soir et toutes les heures à Neuvic et Saint-Léon-sur-l'Isle), la CCIVS s'est engagée dans un projet ambitieux d'**aménagement des parkings et abords des gares** de Saint-Astier, Neuvic-sur-l'Isle et Saint-Léon-sur-l'Isle.

Les travaux sont intervenus du 1^{er} avril au 30 septembre 2018 et ont été inaugurés le 11 décembre 2018 en présence des élus, des entreprises et des partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Département, CCIVS, Commune).

Les aménagements réalisés permettent d'**augmenter les capacités de stationnement** sur les 3 gares, de **favoriser les usages doux** (parkings vélos sécurisés, cheminements doux, arrêt de bus...), d'**améliorer le confort des usagers** et l'image de ces entrées de ville (parvis, mobilier urbain, plantations...).



Dépenses = **1 270 800 €**

Recettes = **935 418 € (74%)**

Autofinancement CCIVS = **335 382 €**



TOURISME

La vallée de l'Isle a de nombreux atouts à faire valoir : un très beau cadre naturel et des paysages vallonnés, une gastronomie d'excellence avec des productions emblématiques, une histoire à raconter et un très riche patrimoine historique (villages de caractère, châteaux, églises, petit patrimoine rural, patrimoine industriel...).

Depuis le début des années 2000, le tourisme sur la vallée de l'Isle s'organise, avec la création d'abord de l'association **Initiatives & Tourisme en Vallée de l'Isle** (ITVI) et l'ouverture aujourd'hui vers le Grand Périgueux et le Val de Dronne (Brantôme, Nontron, Ribérac...).

Deux offices de tourisme gérés par la CCIVS vous accueillent toute l'année sur les communes de Saint-Astier et de Neuvic.

Chiffres clés

- **11 300 visiteurs** sur les 2 accueils à Neuvic et à St Astier
- **48 043 visiteurs** sur le site web de la vallée de l'Isle
- **165 898 vues** sur la page facebook
- **18 000 guides touristiques** diffusés
- **2522 participants** aux différentes animations : été actif, chasse au trésor, visites de ville, circuits du jeudi, usines à chaux...
- **1925 lits touristiques**
- **21 126,46 €** de recettes liées à la taxe de séjour

► Une valorisation des chemins de randonnées

340 km de chemins de randonnée répartis en 34 boucles de 4 à 18 km.

Après la réalisation d'un diagnostic géolocalisé pour connaître l'état des chemins et mettre à disposition de la CCIVS un outil de gestion cartographique (SIG) permettant de suivre l'entretien des chemins au quotidien, une remise en état des chemins a été opérée par l'association d'insertion Ricochets et les agents de la CCIVS.

Une carte des chemins de randonnée à l'échelle de la CCIVS a été réalisée par le Comité Départemental du Tourisme et mis à disposition dans les offices de tourisme. Les traces GPS des chemins ont été mises en ligne pour permettre au public de les télécharger et d'être guidés via les smartphones.



► Deux parcours pêche labellisés

Après avoir aménagé la véloroute de la vallée de l'Isle et une cale à bateau à Saint-Astier en 2015, un vaste projet est engagé pour créer des **parcours pêche labellisés** et de nouvelles **cales à bateau** le long de la rivière : un parcours « Famille » à Neuvic et un parcours « Passion » de Douzillac et à Saint-Martin-l'Astier. Par ces aménagements il s'agit à la fois de **favoriser la navigation** (canoës...) et la **pratique de la pêche**.



Dépenses = **150 001 €**

Recettes prévisionnelles = **123 436 €** (82%)

Autofinancement CCIVS = **26 565 €**

► Une nouvelle signalisation touristique harmonieuse & des circuits vélo thématiques

Pour mettre en valeur la richesse et la diversité des activités touristiques et apporter une réponse aux besoins des professionnels du tourisme, les élus de la CCIVS ont décidé d'engager un programme de **signalisation touristique** sur 4 ans, de 2019 à 2022.

Il permettra, à terme, d'avoir une signalisation **harmonieuse** sur le territoire en **respectant** les principes imposés par la **charte départementale** de signalisation touristique.

En plus de la signalisation des prestataires, le programme doit permettre également de jalonner **3 circuits thématiques** à faire en **vélo** pour permettre aux touristes de découvrir les richesses de toutes les communes, y compris sur les côteaux : le circuit Vélodélices sur le thème de la gastronomie, le circuit des chevaliers Talleyrand Périgord et le circuit du patrimoine industriel.

Dépenses = **293 997 €**

Recettes prévisionnelles = **186 698 €** (63%)

Autofinancement CCIVS = **107 299 €**



Les services de la CCIVS

PÔLE ADMINISTRATIF

Administration générale (Moyens généraux, comptabilité, marchés publics, communication...)

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

contact@ccivs.fr

PÔLE TECHNIQUE

Gestion des déchets, SPANC, compostage, voirie, bâtiments...

Rue Henri Rebière - ZI La Borie - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 04 73 39

poletechnique@ccivs.fr

PÔLE ENFANCE & JEUNESSE

Ecoles, ALSH, crèches, restauration scolaire.

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

contact@ccivs.fr

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Portage de repas, aides à domicile, aides financières, emploi...

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

contact@ccivs.fr

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'activités, entreprises..

43, rue Victor Hugo - Le Bateau - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 45 82

contact@ccivs.fr

URBANISME

Instruction du droits des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme...)

43, rue Victor Hugo - «Le Bateau» - BP 6 - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 03 42 85

serviceinstructeur@ccivs.fr

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

📍 **Accueil de SAINT-ASTIER**

1, rue de la fontaine - 241 10 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 54 13 85

tourisme@ccivs.fr

📍 **Accueil de NEUVIC SUR L'ISLE**

2, place de la Mairie - 24190 NEUVIC

Tél. : 05 53 81 52 11

tourisme.neuvis@ccivs.fr

PISCINES

📍 **SAINT-ASTIER**

ouverte de septembre à juin

Tél. : 05 53 54 01 66

📍 **NEUVIC SUR L'ISLE**

ouverte de juin à août

Tél. : 05 53 81 37 61

www.ccivs.fr



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES